



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 45669

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation des médecins exerçant en France mais ayant des diplômes extra-européens. Exerçant dans les hôpitaux, ces médecins assurent une part importante du service public de santé. De nationalité étrangère et parfois de nationalité française, ils disposent souvent de statuts précaires qui engendrent des différences de salaire et de traitement vis-à-vis de leurs confrères à diplôme français ou européen. Dès lors, elle le remercie de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage de clarifier leur statut.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45669

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 août 2004, page 6199

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)